



- CAMPING MUNICIPAL -
60 Rue de St-Etienne - Ker Chalon — 85350 Ile d'Yeu
Tél. : 02.51.58.34.20

Ile d'Yeu, le

NOM et Prénom de la personne occupant l'emplacement :

.....

Adresse :

.....

Ville et Code postal :

.....



.....

DEMANDE DE RESERVATION D'UN EMPLACEMENT DE CAMPING

Afin d'éviter toute erreur concernant les réservations d'emplacements en Juillet et Août, **il est indispensable que la réservataire indique de manière exacte :**

- **Date** et Heure d'Arrivée au Camping :
- **Date** et Heure de Départ du Camping :
- Nombre d'Emplacements désirés :
- Nombre d'adulte(s) :
- Nombre d'enfant(s) de 3 à 10 ans :
- Nombre d'enfant(s) de moins de 3 ans :
- Nombre de personnes au TOTAL :
- Nombre de Voitures :

Caractéristiques de l'Emplacement souhaité :

- | | | | |
|---|----------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| ✂ Ombrage (sous réserve de place disponible) : | <input type="checkbox"/> Ombragé | <input type="checkbox"/> Mi-ombragé | <input type="checkbox"/> Nul |
| ✂ Proximité des installations sanitaires : | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | |
| ✂ Electricité (sous réserve de place disponible) : | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | |
| ✂ Personnes Handicapées (emplacement au soleil) : | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | |
| ✂ Préciser le nombre de Toiles de tentes : | | | |
| ✂ Préciser les dimensions de Toiles de tentes : | | | |

Assurance :

L'assurance camping est obligatoire. Le chef de famille doit être en mesure de présenter au moment de l'arrivée, soit une licence de campeurs munie du timbre FFCC de l'année en cours ou **une attestation d'assurance responsabilité civile** devant obligatoirement comporter la mention « **villégiature** ».

Descriptif sommaire du Camping :

Camping 2 étoiles en cours de reclassement, dotée de 175 emplacements à 50 mètres de la plage, commerces à 1,800 km. Ouverture toute l'année.

Tarifs par nuitée (tarifs 2010) : voir dépliant ci-joint

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATIONS

Tout dossier retourné incomplet ne sera pas pris en compte

**Seuls les dossiers constitués par les pièces désignées
Ci-dessous seront pris en considération :**

- 1-Le présent imprimé rempli et signé doit nous être retourné dans les 15 jours.**
- 2-Le montant des arrhes et des frais de réservation.**

Dans le cas d'une occupation du même emplacement par plusieurs familles successives, chaque famille devra acquitter le montant de la réservation et constituer son propre dossier (la demande de réservation n'est valable que pour une seule famille).

- Toute sous-location de l'emplacement est interdite.
- Pour un séjour de longue durée, un règlement mensuel sera exigé.
- Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des demandes de réservation et de la réception des arrhes, ceci en fonction de la durée du séjour et des dates choisies.
- Les installations laissées en garage mort ne pourront bénéficier d'une prise électrique.
- Les chiens doivent être obligatoirement tatoués et vaccinés (présenter le carnet de santé à l'arrivée).
- *L'emplacement sera réservé pendant 3 jours à partir de la date choisie. Au delà, les arrhes resteront acquises au Camping Municipal et la place sera considérée comme disponible.*
- Les prestations seront perçues dès la date de départ de la réservation.
- Tout désistement (sauf cas de force majeure) justifié par certificat, devra être signalé 1 mois avant le début du séjour prévu sinon les frais de réservation resteront acquis.
- Les campeurs arrivant au-delà de la date de réservation paieront le forfait pour cette période.
- Les campeurs paieront le plein tarif même en cas d'absence pendant la période de réservation.
- Les campeurs devront présenter leur pièce d'identité à leur arrivée au camping.
- **Le paiement du solde de votre séjour s'effectuera le jour de votre arrivée.**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du camping et de l'ensemble des conditions de réservations, indiqués ci-dessus, ainsi que des restrictions que je m'engage formellement à respecter.

Je verse, ce jour, le montant des arrhes 50,00 Euros, par chèque bancaire ou postal rédigé à l'ordre du « TRESOR PUBLIC » et dûment signé.

Je m'engage à produire, à mon arrivée, l'attestation d'assurance camping.

A Le2010
Signature « Lu et Approuvé »